

BULLETIN SALESISIEN

Nous devons aider nos frères et travailler avec eux à l'avancement de la vérité. (III^e S. JEAN, 8)

Appliquez-vous aux bonnes lectures, à l'exhortation et à l'instruction. (I^{er} TIMOTH. IV, 13)

Parmi les choses divines, la plus divine est de coopérer avec Dieu au salut des âmes. (S. DENIS)

Un tendre amour envers le prochain est un des plus grands et excellents dons que la divine Bonté fait aux hommes. (S. FRANÇOIS DE SALES)



Quiconque reçoit un enfant en mon nom c'est moi-même qu'il reçoit. (S. MATH. XVIII, 5)

Je vous recommande l'enfance et la jeunesse, donnez-leur une éducation chrétienne, mettez-leur sous les yeux des livres, qui enseignent à fuir le vice et à pratiquer la vertu. (PIE IX)

Redoublez de forces et de talents pour retirer l'enfance et la jeunesse des embûches de la corruption et de l'incrédulité, et préparer ainsi une génération nouvelle. (LÉON XIII)

SIÈGE: Nice, Place d'Armes, 1 - Marseille, Rue des Romains, 9 - Lille, 288 R. Notre-Dame
Rue Boyer, 28, Ménilmontant, Paris.

SOMMAIRE — Rome, lettre Encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII — Histoire de l'Oratoire de Saint François de Sales — L'Orphelinat Saint Gabriel à Lille (Nord) — Le Patronage de Champol — Coopérateurs défunts pendant l'année 1885.



Nous empruntons aux Annales Religieuses et Littéraires du diocèse d'Orléans le texte français de l'Encyclique de N. T. S. P. le Pape concernant le jubilé.

ROME

Lettre Encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII

ANNONÇANT UN JUBILÉ EXTRAORDINAIRE

LEON XIII PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Ainsi que Nous l'avons déjà fait deux fois, en vertu de Notre autorité apostolique, il nous plaît de nouveau d'ordonner, avec la grâce de Dieu, pour l'an prochain, que, dans tout l'univers chrétien, une année sainte extraordinaire soit célébrée, pendant laquelle les trésors des célestes faveurs, dont la dispensation est en Notre pouvoir, s'ouvriront pour le bien public. L'utilité de cette mesure ne peut vous échapper, Vénérables Frères, à vous qui connaissez notre temps et les mœurs du siècle; mais il y a une raison spéciale

qui fera paraître plus opportune que jamais Notre décision. En effet, après que Nous avons enseigné, dans Notre dernière Lettre encyclique, combien il importe aux Etats de se rapprocher de la vérité et de la forme chrétienne, on comprendra facilement combien il importe au but que Nous Nous y sommes proposé, de nous efforcer, par tous les moyens en Notre pouvoir, d'exciter ou de ramener les hommes aux vertus chrétiennes. Car un Etat est ce que le font les mœurs du peuple; et de même que l'excellence d'un navire ou d'un édifice dépend de la bonne qualité et de la disposition convenable de toutes ses parties, de même le cours des affaires publiques ne peut être régulier et sans accident qu'à la condition que les citoyens suivent eux-mêmes une ligne droite de conduite. L'ordre politique périt, et avec lui tout ce qui constitue l'action de la vie publique, s'il ne procède du fait des hommes; or les hommes ont coutume de le former à l'image de leurs opinions et de leurs mœurs. Pour que les esprits se pénètrent de Nos enseignements et, ce qui est le point principal, pour que la vie quotidienne de chacun se règle d'après eux, il faut donc faire en sorte que chacun s'applique à penser chrétiennement et à agir chrétiennement, aussi bien en public que dans son particulier.

Et en cela l'effort est d'autant plus nécessaire que les périls sont plus grands de tous côtés. Car les grandes vertus de nos pères n'ont pas peu disparu; les passions les plus violentes en soi ont réclamé une licence plus grande; la folie des opinions, libre d'entraves ou réprimée par des freins impuissants, se repand chaque jour davantage: parmi ceux mêmes qui ont de bons principes, la plupart, par une réserve intempestive, n'osent pas professer publiquement ce qu'ils pensent

et bien moins encore le mettre à exécution; l'influence des plus pernicieux exemples s'exerce de toutes parts sur les mœurs publiques; les associations perverses, que Nous avons énoncées dans d'autres circonstances, habiles à se servir des moyens les plus criminels, s'efforcent d'en imposer au peuple et de le détourner autant que possible et même de le séparer de Dieu, de la sainteté de ses devoirs, de la foi chrétienne.

Dans cet accablement de maux, d'autant plus graves qu'ils durent depuis plus longtemps, Nous ne pouvons rien omettre de ce qui peut Nous apporter quelque espoir de soulagement. C'est dans cette intention et cette espérance que Nous annonçons le saint Jubilé à tous ceux qui ont leur salut à cœur et qui ont besoin d'être avertis et exhortés à se recueillir un peu et à ramener plus haut leurs pensées, plongées dans la terre. Et ce ne sera pas un avantage pour les individus seulement, mais pour l'Etat tout entier, car autant les individus progresseront dans la perfection de leur âme, autant il en résultera d'honnêteté et de vertu dans la vie et les mœurs publiques.

Mais considérez, Vénérables Frères, que cet heureux résultat dépend en grande partie de votre action et de votre zèle, car il est nécessaire de préparer convenablement et soigneusement le peuple à recueillir comme il faut les fruits qui lui sont offerts. Ce sera l'œuvre de votre charité et de votre sagesse de confier ce soin à des prêtres choisis, qui, par de pieux discours à la portée de tous, auront à instruire la foule et surtout à l'exhorter à la pénitence, laquelle est, selon le mot de saint Augustin, le châtement quotidien des bons et des humbles fidèles, où l'on se frappe la poitrine en disant: Pardonnez-nous nos offenses (Ep. 108). Ce n'est pas sans raison que Nous parlons d'abord de la pénitence et du châtement volontaire du corps, qui en est une partie. Vous connaissez, en effet, l'esprit du siècle: la plupart aiment à vivre mollement et ne veulent rien faire d'énergique et de généreux. D'un côté, ils tombent dans un grand nombre de misères; de l'autre, ils se font souvent des raisons de ne pas obéir aux lois salutaires de l'Eglise, persuadés que c'est pour eux un fardeau trop lourd que d'être obligés de s'abstenir d'un certain genre de mets, ou d'observer le jeûne pendant un petit nombre de jours de l'année. Énergés par ces habitudes de mollesse, il n'est pas étonnant qu'ils se livrent peu à peu tout entiers à des passions plus exigeantes. C'est pourquoi il convient de rappeler à la tempérance les âmes tombées ou sur la pente de la mollesse; et pour cela, il faut que ceux qui parleront au peuple lui enseignent diligemment et clairement que ce n'est pas seulement la loi évangélique, mais la raison naturelle elle-même qui veut que chacun se commande à soi-même et dompte ses passions et que les péchés ne peuvent être expiés que par la pénitence.

Pour que la vertu dont Nous parlons persévère, il sera prudent de la mettre en quelque sorte sous la sauvegarde et la protection d'une

institution stable. Vous comprenez, Vénérables Frères, de quoi il s'agit ici: Nous voulons dire que vous continuiez, chacun dans votre diocèse, à patronner et à accroître le tiers-ordre, dit séculier, des Frères franciscains. Pour conserver et entretenir l'esprit de pénitence dans la multitude chrétienne, rien, en effet, n'est plus efficace que les exemples et la grâce du patriarche François d'Assise, qui a uni à la plus grande innocence de vie un si grand zèle de la mortification, qu'il a montré en lui une image de Jésus-Christ crucifié autant par sa vie et ses mœurs que par l'impression divine des stigmates. Les lois de son Ordre, que nous avons tempérées à propos, sont aussi douces à porter qu'elles sont d'une grande efficacité pour la vertu chrétienne.

En second lieu, dans de si grands besoins particuliers et publics, comme tout l'espoir du salut repose dans la protection et le secours du Père céleste, Nous voudrions ardemment voir renaître un zèle assidu de la prière joint à la confiance. Dans toutes les circonstances difficiles de la chrétienté, toutes les fois qu'il arriva à l'Eglise d'être affligée de dangers extérieurs ou de maux intérieurs, nos pères, les yeux levés au Ciel avec des supplications, nous ont appris d'une manière éclatante comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances. Car ils étaient profondément gravés dans les esprits, ces préceptes de Jésus-Christ: « Demandez et vous recevrez » (*Math.*, vii, 7); — « Il faut toujours prier et ne jamais se lasser » (*Luc.*, xviii, 7). À ces préceptes répond la parole des Apôtres: « Priez sans relâche » (*1 Thessal.*, v, 17); — « Je demande avant tout qu'on adresse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes » (*Timoth.*, ii, 1). Sur ce sujet, Jean Chrysostôme nous a laissé ce mot, non moins vrai qu'ingénieux, sous forme de comparaison: « De même qu'à l'homme, qui vient au jour nu et manquant de tout, la nature a donné des mains avec lesquelles il puisse se procurer les choses nécessaires à la vie; de même, dans les choses surnaturelles, comme il ne peut rien par lui-même, Dieu lui a accordé la faculté de prier, afin qu'il s'en serve sagement pour obtenir ce qui est nécessaire à son salut. »

De toutes ces choses, Vénérables Frères, chacun de vous peut conclure combien Nous est agréable et combien Nous approuvons le zèle que, sous Notre impulsion, vous avez apporté à étendre la dévotion au très saint *Rosaire*, surtout en ces dernières années; Nous ne pouvons non plus omettre de signaler la piété populaire qui, presque partout, a été excitée par ce genre de dévotion; or, il faut veiller avec le plus grand soin à ce qu'on soit de plus en plus ardent pour cette dévotion et qu'on la garde avec persévérance. Que si nous insistons sur cette exhortation, que Nous avons déjà faite plusieurs fois, personne de vous ne s'en étonnera, car vous comprenez combien il importe qu'on voie fleurir chez les chrétiens cette habitude du *Rosaire de Marie*, et vous savez à merveille que c'est là une partie et une

forme très belle de cet esprit de prières dont Nous parlons, et aussi combien elle convient à notre temps, combien elle est facile à pratiquer et féconde en résultats.

Mais, comme le premier et le plus grand fruit du Jubilé doit être, comme Nous l'avons indiqué plus haut, l'amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons spécialement nécessaire la fuite du mal que Nous n'avons pas négligé de désigner dans Nos précédentes Encycliques. Nous voulons parler des dissensions intestines et comme domestiques de quelques-uns d'entre Nous, dissensions dont on peut à peine dire combien, au grand détriment des âmes, elles rompent ou relâchent certainement le lien de la charité. Si Nous vous avons de nouveau rappelé cela, Vénérables Frères, qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c'est que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité constamment appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous aient souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la charité, et que les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir par la considération qu'ils doivent avoir toute leur vie, que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers tourments, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilection réciproque pour ceux qui croyaient ou croiraient en lui, afin que tous soient un, comme vous, mon Père, l'étes en moi et moi en vous; afin qu'eux aussi soient un en Nous (Luc., xviii, 1).

C'est pourquoi, de par la miséricorde de Dieu Tout-Puissant, Nous confiant en l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, au nom de ce pouvoir, de lier et de délier, que le Seigneur Nous a conféré, tout indigne que Nous en soyons, Nous accordons, sous forme de Jubilé général, l'indulgence plénière de tous les péchés à tous et à chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, sous cette condition toutefois et sous cette obligation que, dans le courant de la prochaine année MDCCCLXXXVI, ils accompliront les prescriptions qui sont indiquées ci-dessous.

Pour les citoyens ou habitants de Rome, quels qu'ils soient, ils doivent visiter deux fois la basilique de Latran, celle du Vatican et la Libérienne; et là, ils offriront quelque temps à Dieu de pieuses prières, selon Nos intentions, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et de ce Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous les errants, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle. En outre qu'ils jeûnent deux jours, usant seulement des mets permis, en dehors des jours de carême compris dans l'indult, ou qui sont consacrés par un semblable jeûne de droit strict, au terme des préceptes de l'Eglise; de plus, qu'ils reçoivent, après s'être convenablement confessés, le très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, et que, d'après le conseil de leur confesseur, ils affectent une aumône, selon leurs moyens, à quelque œuvre pie ayant pour objet la propagation et l'accroisse-

ment de la foi catholique. Il est loisible à chacun de choisir celle qu'il préfère; toutefois, Nous croyons devoir en signaler nommément deux, auxquelles sera parfaitement appliquée la bienfaisance, deux qui, en beaucoup d'endroits, manquent de ressources et de protection, deux qui sont non moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise, savoir: les Ecoles libres pour l'enfance et les Séminaires,

Quant à tous ceux qui habitent hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, ils devront visiter deux fois, aux intervalles prescrits, trois églises à désigner à cet effet par vous, Vénérables Frères, ou par vos vicaires et officiaux, ou bien sur votre ou sur leur délégation par ceux qui ont charge d'âmes, ou trois fois, s'il n'y a que deux églises, et six fois, s'il n'y en a qu'une; ils devront pareillement accomplir les autres œuvres prescrites ci-dessus. Nous voulons que cette indulgence puisse être appliquée aussi, par manière de suffrage, aux âmes qui sont sorties de cette vie en union avec Dieu dans la charité. Nous vous accordons la faculté de réduire, selon votre sage jugement, à un moindre nombre les visites aux églises susdites pour les chapitres et les congrégations de séculiers comme de réguliers, les communautés, confréries, universités ou collèges quelconques qui font ces visites processionnellement.

Nous permettons aussi aux navigateurs et aux voyageurs de gagner la même indulgence, à leur retour ou à leur arrivée dans une station déterminée, en visitant six fois l'église majeure ou paroissiale, et en accomplissant convenablement les autres œuvres, comme il a été prescrit plus haut.

Quant aux réguliers de l'un et l'autre sexe, même ceux qui sont cloîtrés à perpétuité, et à tous autres laïques et ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui se trouvent empêchés, par détention, infirmité corporelle ou toute autre juste cause, de remplir les prescriptions susdites ou quelques-unes d'entre elles, Nous accordons à leur confesseur le pouvoir de les commuer en d'autres œuvres de piété, en y ajoutant la permission de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, Nous concédons à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, aux séculiers et aux réguliers de tout ordre et de tout institut, même de ceux qu'il faudrait nommer spécialement, la faculté de se choisir à cet effet quelque confesseur que ce soit, tant séculier que régulier, approuvé en fait; les religieuses, novices et autres femmes vivant dans le cloître, pourront user aussi de cette faculté, pourvu qu'elles s'adressent à un confesseur approuvé pour les religieuses. Aux confesseurs eux-mêmes, mais seulement à l'occasion et pendant le temps du Jubilé, Nous conférons les mêmes pouvoirs que Nous leur avons donnés lors du Jubilé promulgué par Nos Lettres apostoliques du 15 février 1879, commençant par ces mots: *Pontifices maximi*, à l'exception toutefois de ce que Nous avons excepté par ces mêmes Lettres.

Enfin, que tous s'appliquent avec un grand soin à mériter les bonnes grâces de l'insigne Mère de

Dien par un culte et une dévotion spéciale, surtout pendant ce temps. Car Nous voulons que ce saint Jubilé soit placé sous le patronage de la très sainte Vierge du Rosaire; et avec son concours Nous avons confiance qu'il y en aura beaucoup dont l'âme, purifiée par l'enlèvement de la tache des péchés, sera renouvelée par la foi, la piété, la justice, non seulement pour l'espoir du salut éternel, mais aussi comme augure d'un temps plus paisible.

Comme gage de ces bienfaits célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre clergé et à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXII décembre de l'année MDCCCLXXXV, la huitième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

HISTOIRE DE L'ORATOIRE DE S. FRANÇOIS DE SALES

Deuxième Partie.

CHAPITRE XV.

Le combat, vie de l'Oratoire Salésien — Nouveaux ennemis — Plan de guerre — Supplices et refus — D. Bosco en présence de l'Inspecteur royal des études — Dialogue — La biographie de Dominique Savio — L'Histoire d'Italie — Le Duc de Parme — Demande, visite, approbation des Professeurs — Gatti contre Selmi — Quand deux personnes se disputent une chose, souvent une troisième en profite — Un document pour l'histoire.

Une personne, qui dès l'origine de notre Oratoire prit part à toutes ses vicissitudes, fit un jour cette remarque pleine de justesse: — L'Oratoire de S. François de Sales est né des persécutions, a progressé au milieu des persécutions, et continue à vivre en butte aux persécutions. — C'est, en effet, des mauvais traitements exercés sur un pauvre enfant par le sacristain de l'église de S. François d'Assise à Turin, que D. Bosco prit occasion de commencer l'œuvre des Oratoires, au profit de la jeunesse abandonnée et en danger de se perdre. Puis, lorsque cette œuvre même se fut développée, grâce aux soins assidus de son fondateur et à la charité de ses bienfaiteurs, elle fut attaquée et combattue, tantôt par les particuliers, tantôt par les autorités, au point que, comme nous l'avons vu, il ne tint qu'à un fil qu'elle fût anéantie. Plus tard et de nos jours encore, à intervalles plus ou moins rapprochés, elle ne manqua pas et ne manque pas d'essuyer les assauts d'autres ennemis non moins audacieux et puissants. Cependant non seulement l'Oratoire ne succomba point, mais, comme un arbre à la végétation vi-

goureuse, il continua à recueillir sous ses verdoyants rameaux un millier d'enfants; il a même étendu ses racines en plus de cent autres lieux, et produit de nouveaux rejetons devenus eux-mêmes de beaux arbres, à l'ombre bienfaisante desquels sont recueillis, vêtus et nourris des milliers d'enfants d'autres peuples, d'autres nations. Ce qu'il a été dans le passé, nous avons l'espoir qu'il le sera dans l'avenir, semblable à l'homme dont, selon la parole de Job, *la vie sur la terre est un combat*, notre Oratoire continuera à combattre contre l'ennemi et, par la grâce de Dieu, le combat ne sera pas sa mort, mais sa vie et sa gloire.

Nous avons raconté précédemment le grave péril auquel il fut exposé par suite des calomnies de quelques malintentionnés, qui nous accusaient de faire une politique d'opposition au gouvernement; nous avons exposé en même temps comment ayant pu faire entendre personnellement sa propre défense en présence des Ministres, D. Bosco réussit à se préserver ainsi que nous tous des violences dont il avait été menacé, à la grande confusion et dépit de ceux qui s'étaient ligués pour notre ruine. Mais ces hommes qui nous combattaient, les uns par principe et pour servir la révolution, les autres pour se faire un nom et obtenir de l'avancement, ne voulurent pas s'avouer vaincus; après une trêve de quelques mois, ils reprirent leur campagne, et vers la fin de 1862 et au commencement de l'année suivante, ils suscitèrent à D. Bosco de nouveaux soucis, de nouvelles angoisses. Nous regrettons vivement d'être dans la nécessité de signaler au public certains faits peu honorables pour quelques uns d'entre eux; nous le faisons sans aucun ressentiment, dans le seul but d'écrire fidèlement l'histoire; nous serons même heureux de pouvoir les excuser en partie, en disant d'eux comme le divin Rédempteur le disait de ses bourreaux: *ils ne savaient ce qu'ils faisaient*. En effet, plusieurs d'entre eux eurent à peine pris plus ample connaissance des choses, que d'ennemis ils devinrent amis, et tel même avocat de D. Bosco et de ses enfants. Cela dit, reprenons notre récit.

A la tête des malveillants nous trouvons le chevalier Etienne Gatti, chef de Division au Ministère de l'Instruction Publique, déjà suffisamment connu de nos lecteurs, et le commandeur Selmi, pharmacien de Modène, depuis peu Inspecteur des études pour la province de Turin, où il avait été conduit par Charles-Louis Farini, dictateur de Modène, puis ministre du roi pour l'Intérieur.

Cette fois, les adversaires ne prirent plus pour prétexte la politique, mais la légalité de l'enseignement qui se donnait dans nos écoles. Dans leur plan de bataille, ils faisaient le raisonnement suivant: — D. Bosco se sert pour ses écoles de professeurs dépourvus du diplôme légal; en ce moment il ne pourra ni payer, ni surtout trouver des professeurs diplômés, parce que son Institut vit de charité et que l'année scolaire est déjà commencée; obligeons-le donc à se pourvoir de tels professeurs, et par ce moyen nous réussirons à lui faire fermer ses classes.

Après avoir ainsi concerté leur plan, ces Messieurs en commencèrent la facile exécution; n'avaient-ils pas le pouvoir en main? Le premier à entrer en campagne fut l'Inspecteur royal; il demanda à D. Bosco les titres légaux de ses maîtres. Celui-ci envoya leurs noms et prénoms, et quant au titre, il fit observer qu'ils s'occupaient de l'obtenir, qu'ils fréquentaient dans ce but depuis plusieurs années les cours de lettres italiennes, latines et grecques à l'Université royale de Turin. Il fit remarquer en outre que ses écoles, fondées dans un but de charité et de bienfaisance au profit d'enfants pauvres, avaient été, pendant plus de vingt ans, recommandées et encouragées par les autorités scolaires, par les Inspecteurs royaux et par le Ministère de l'Instruction Publique, lui-même, qui avaient laissé à ses professeurs pleine liberté d'enseigner, sans exiger qu'ils fussent diplômés; il citait encore une lettre du ministre Jean Lanza, en date du 29 avril 1857, dans laquelle il disait que — *Ce ministère désirait concourir par tous les moyens en son pouvoir au plus grand développement de ces écoles.* — Après avoir allégué ces motifs, Dom Bosco demandait ensuite à l'Inspecteur d'approuver pour l'enseignement ces mêmes professeurs, au moins jusqu'à ce qu'ils eussent subi les examens auxquels ils aspiraient. Mais Selmi ne voulut se rendre à aucunes raisons, il se montra inflexible à toute supplique, repoussant avec dédain ceux qui voulaient s'interposer, et il insista pour que D. Bosco se pourvût de maîtres diplômés ou fermât ses écoles.

Dom Bosco, voyant le danger, essaya d'obtenir une audience du ministre Mamiani, qui tenait le portefeuille de l'Instruction Publique, mais ses démarches furent vaines; il lui adressa une supplique à la date du 11 novembre, elle resta sans réponse; il alla alors parler à Gatti, celui-ci, feignant l'affabilité et la courtoisie, lui conseilla de présenter ses professeurs à l'examen auquel ils se préparaient, pour prouver leur aptitude à l'enseignement. Il parlait ainsi dans la conviction que nos professeurs étaient bien loin d'être préparés à subir ainsi au pied levé des examens très difficiles; mais quand il sut qu'ils étaient disposés à subir l'épreuve, et qu'ils demandaient à y être soumis, il se mit l'esprit à la torture pour trouver un moyen de ne pas les admettre à l'examen, comme nous le verrons tout à l'heure.

Cette manière d'agir confirma Dom Bosco dans la pensée que Gatti voulait à tout prix la fermeture de nos écoles; c'est pourquoi, plein de confiance en Dieu, et sachant que l'Inspecteur pouvait approuver provisoirement ses professeurs, au moins pour l'année courante, il résolut de tenter de nouveau l'épreuve auprès de lui. — Détournons le coup mortel pour une année, disait D. Bosco; le temps et le besoin nous suggéreront les moyens de nous en garantir plus tard. — Alors il n'écrivit plus, n'envoya plus d'intermédiaires, il se présenta en personne devant Selmi. C'était un jour du mois de décembre 1862. Après plusieurs heures d'antichambre, Dom Bosco fut enfin introduit en sa présence. A la suite de pa-

tientes recherches nous avons pu savoir d'une personne au courant de ce qui se passa alors les détails de l'entretien que nous allons rapporter.

Majestueusement assis sur son fauteuil, l'Inspecteur ordonna au pauvre prêtre de se placer debout devant lui; puis il commença ainsi :

— J'ai donc l'honneur d'avoir devant moi un fameux jésuite, que dis-je, le maître des jésuites (1).

Après ce préambule, il continua à discourir pendant un bon moment contre les prêtres, les religieux, le Pape, Dom Bosco, ses écoles et ses livres; il parlait avec tant d'acrimonie et il employait des expressions telles, qu'elles eussent fait perdre patience au saint homme Job lui-même. Dom Bosco, se souvenant sans doute des paroles de Jésus-Christ, exhortant les fidèles à se réjouir lorsqu'ils recevraient des insultes pour son amour, accueillait toute cette tempête d'injures avec le plus grand calme et avec un doux sourire sur les lèvres. Ce maintien si plein de dignité de Dom Bosco contrastait tellement avec le sien, qu'il donna fortement sur les nerfs à Selmi, qui, fixant sur lui deux yeux enflammés, lui dit avec emportement :

— Comment! je suis hors de moi de fureur, et vous riez de moi?

— M. le Commandeur, répondit Dom Bosco, ne pensez pas que ce soit par mépris pour vous, je ris parceque vous parlez de choses qui ne me concernent pas.

— Eh quoi? N'êtes-vous pas Dom Bosco?

— Oui, je le suis.

— N'êtes-vous pas le directeur des écoles du Valdocco?

— Oui, c'est encore moi.

— N'êtes-vous pas Dom Bosco, fameux jésuite et apôtre du jésuitisme?

— Je ne comprends pas.

— Seriez-vous donc un imbécile?

— Je vous abandonne le soin de décider la question. Si je voulais, moi aussi, user de termes semblables il y aurait bien matière, et les raisons ne me manqueraient pas pour me les inspirer; mais la qualité d'honnête citoyen, le respect dû à toute autorité, la nécessité dans laquelle je me trouve de pourvoir aux besoins de plusieurs centaines de pauvres orphelins, me conseillent de me taire, de prendre même tout avec indifférence, et de vous prier d'avoir la bonté de m'entendre. — Ces paroles, respirant le parfum d'une patience et d'une charité admirables, apportèrent un peu de calme dans l'esprit surexcité de l'Inspecteur, qui, revenant à de meilleurs sentiments, se mit à dire :

— Quelles sont donc ces écoles, pour lesquelles vous me demandez des faveurs?

— C'est la réunion de pauvres enfants, recueillis de diverses parties de l'Italie et d'autres nations, dont les uns étudient et les autres apprennent un art ou un métier, afin d'être un jour en état de gagner honorablement leur vie.

— En avez-vous beaucoup?

(1) Par ce mot il voulait dire que Dom Bosco était un ennemi des modernes Institutions.

— En comptant les externes j'en ai plus d'un millier.

— Oh, que diable ! plus d'un millier ! Et qui vous paie pour vous charger de tant d'enfants ?

— Je ne suis payé de personne ; ma récompense je ne l'attends que de Dieu seul, juste rémunérateur des bonnes œuvres. Je n'ai même pas de revenu pour subvenir à l'entretien de ces enfants ; c'est pourquoi il me faut peiner du matin au soir pour les pourvoir de la nourriture et du vêtement. — A ces paroles, l'Inspecteur, devenant non-seulement de plus en plus calme, mais encore poli, fit asseoir Dom Bosco et poursuivit :

— Ecoutez, Dom Bosco ; je vous avais pris pour un imbécille, mais je m'aperçois que je me suis trompé de beaucoup, car un imbécille ne serait pas capable de mener à bien une pareille entreprise. Mais pourquoi vous montrer si ennemi du Gouvernement et des autorités ?

— C'est pour moi un devoir, M. le Commandeur, de protester contre cette dernière assertion. Il y a plus de vingt ans que j'habite cette ville, j'ai toujours joui de la bienveillance de mes compatriotes et de toutes les classes de citoyens, sans avoir jamais encouru le moindre reproche d'insubordination aux autorités publiques. J'en appelle en témoignage ma vie tout entière, mes paroles, mes sermons et mes livres. Tant que les Piémontais furent maîtres d'eux-mêmes et que les charges publiques restèrent entre leurs mains, mon œuvre eut toujours l'estime de tous ; c'est seulement depuis qu'un grand nombre de charges publiques sont tombées en des mains étrangères (je n'entends pas parler de vous), que je suis devenu la cible des méchants. Ceux-ci, incapables de porter remède par eux-mêmes aux infortunes des enfants du peuple, attaquent et méprisent ceux qui se chargent d'y pourvoir ; ils conjurent même la ruine des œuvres qui nous ont coûté tant de dépenses, de travaux et de sueurs. — A ces paroles trop claires pour n'être pas comprises, l'Inspecteur, qui était précisément un étranger, interrompit D. Bosco, — Attendez un moment, dit-il ; vous pensez peut-être qu'en qualité d'étranger je suis l'un de vos ennemis ?

— Non, M. le Commandeur, et c'est précisément pour cela que je vous ai excepté. Je veux parler de certains délateurs qui sacrifient le bien-être de leurs concitoyens, en colportant des mensonges et des calomnies, dans le but d'obtenir de l'avancement dans leurs charges ou pour gagner de l'argent. Ces hommes indignes sont la peste de la société.

Ici Selmi s'aperçut que D. Bosco touchait une corde qui rendait un son peu agréable à ses oreilles ; il chercha donc à changer le sujet de la conversation, et, faisant une adroite évolution, il dit :

— Vous parlez bien ; là-dessus je suis parfaitement d'accord avec vous ; mais je dois vous dire que vos livres ne me plaisent guère. — Nos lecteurs en conviendront, les livres de D. Bosco n'avaient rien à faire ici, et ils arrivaient comme la moutarde après dîner ; toutefois, dans l'espoir de porter un peu de lumière dans les ténèbres

et d'attirer son interlocuteur sur un bon terrain, il suivit la digression et répondit :

— Je regrette que mes pauvres écrits n'aient pas eu la fortune de vous être agréables, mais si vous voulez bien m'en signaler les défauts, j'en tiendrai compte dans les futures éditions.

— C'est bien vous qui êtes l'auteur de la biographie du jeune Dominique Savio ?

— Précisément.

— Eh bien, ce livre est rempli de fanatisme ; mon fils l'a lu et il en a été tellement épris, qu'à chaque instant il me demande d'être conduit à Dom Bosco, et je crains presque qu'il n'en perde la tête.

— Cela voudrait dire que les faits qu'il contient sont capables de les charmer, et qu'en outre ils sont exposés d'une façon assez claire pour être facilement compris par les enfants et leur faire plaisir ; c'était précisément là mon but. Mais quant à la langue et au style, y avez-vous trouvé quelque défaut à corriger ?

— Quant à cela, non ; j'y ai même remarqué la pureté du langage, la justesse des expressions, un style facile et populaire. Mais laissant de côté ce livre de peu d'importance, je ne puis trouver bonne votre *Histoire d'Italie*, qui va dans les mains de tout le monde. Ce que vous avez écrit au sujet de Ferdinand Charles III, Duc de Parme (1) suffirait pour faire blâmer votre ouvrage. De ce scélérat, qui en a fait de toutes les couleurs, vous

(1) Pour donner une intelligence plus claire de ce fait, nous croyons opportun de reproduire ici ce qu'en a écrit D. Bosco : — « Le soir du 26 mars 1854, ce prince, revenant de faire une promenade, se dirigeait vers le palais royal. Quand il fut à rive à l'angle d'une rue, un inconnu d'une taille médiocre à chevelure épaisse, qui se tenait en embuscade, le heurta, lui enfonça un poignard dans le sein, et laissant le fer dans la blessure, prit la fuite. Le prince tomba comme mort ; son aide de camp le souleva, retira le poignard de la plaie et, au milieu d'une foule de peuple accouru, il fut porté au palais. Le coup fut jugé mortel, et, en effet, en quelques heures, le prince se trouva dans un danger imminent. Avant tout autre remède, les principes du bon chrétien se représentant à sa mémoire, il pensa à pourvoir au salut de son âme. Il demanda lui-même à se confesser, et reçut les autres Sacrements à la grande édification de ses sujets. Interrogé sur le point de savoir s'il avait pu connaître l'assassin, il répondit : « cette figure n'est point celle d'un parmesan ; il y a trois jours qu'il me poursuit ; je l'ai vu devant moi, derrière moi et à mes côtés ; mai je lui pardonne de tout coeur, et s'il venait à être découvert, je ne veux pas qu'il lui soit infligé d'autre châtiement que l'exil. Que la volonté de Dieu soit faite ; j'accepte la mort en expiation de mes péchés. » Ayant appris ensuite qu'il n'y avait plus aucune espérance de vie, il convoqua autour de son lit les personnes et les serviteurs de la Cour, leur demanda pardon des peines et des scandales qu'il leur avait causés, puis il recommanda à ses enfants l'obéissance à la duchesse leur mère et l'accomplissement de tous leurs autres devoirs. Il récita plusieurs fois à haute voix le *Pater noster*, prononçant avec un profond sentiment ces paroles : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Tenant entre ses mains le Crucifix, il le baisait souvent avec de tels signes de piété, que tous les assistants étaient profondément émus. Ainsi mourut ce prince, frappé par trahison à la fleur de la jeunesse, et il mourut en pardonnant à son propre meurtrier. Il rendit le dernier soupir vingt-trois heures après l'assassinat, à l'âge de 31 ans, laissant pour héritier son fils aîné âgé de dix ans, sous la régence de la duchesse sa femme. » (*V Histoire d'Italie* par Dom Bosco, édition 14^e, page 431.)

avez fait un héros, un martyr. Je puis vous dire qu'ils étaient deux mille, ceux qui s'étaient offerts et liés par serment dans le but de l'assassiner l'un au défaut de l'autre.

— J'ignorais cette dernière particularité; mais l'eussé-je connue, je ne pourrais vous donner l'assurance que j'en eusse parlé, parceque j'ai écrit un abrégé d'histoire à l'usage de la jeunesse; je devais donc me renfermer dans certaines limites, et choisir seulement les faits capables de procurer quelque utilité morale à mes lecteurs. Du reste, je n'ai pas composé une biographie de ce prince, je me suis borné à raconter sa mort tragique, en disant que ce fut celle d'un bon chrétien, parcequ'il mourait, en effet, résigné à la volonté divine, muni des secours de la religion, et en pardonnant à son assassin.

— Il suffit, je vous conseillerais de corriger cette histoire avant de la réimprimer.

— Si vous vouliez bien, M. le Commandeur, avoir l'amabilité de me signaler ou de me faire signaler les modifications ou corrections à y introduire, je vous assure que j'en tiendrais compte lors de la réimpression.

— Votre déférence me plaît; je suis heureux de voir que vous n'êtes pas obstiné dans vos idées. Mais passons à autre chose, dites-moi quels embarras vous rencontrez pour vos écoles, et quelle difficulté vous trouvez à vous soumettre à l'autorité scolaire.

Je n'éprouve à cela aucune difficulté; je demande seulement que vous veuillez bien me concéder que les professeurs actuels puissent continuer leur enseignement, chacun dans la classe à laquelle ils sont actuellement préposés.

— Quels sont ces professeurs?

— Ce sont: Francesia, Durando, Cerruti et Anfosì.

— Par qui sont-ils payés?

— Ils ne sont payés par personne. Ils ont été eux-mêmes élèves de l'Institut, ils sont heureux de se dépenser maintenant en faveur des autres, comme d'autres l'ont fait pour eux précédemment.

— S'il en est ainsi, je les approuverai sans difficulté. Vous n'avez qu'à me faire une demande formelle, en m'indiquant le nom des professeurs et la classe dont ils sont chargés, et je vous expédierai aussitôt le décret d'approbation.

— Je vous remercie de tout cœur, M. le commandeur, et je vous garderai une profonde reconnaissance de ce bienfait. Toutefois, avant de prendre congé de vous, je voudrais vous demander encore une faveur, c'est de daigner prendre mes enfants sous votre protection, et de venir un jour ou l'autre nous honorer de votre présence. Je suis persuadé qu'ami du pauvre peuple comme vous l'êtes, vous éprouverez une grande satisfaction à voir réunis là un millier de ses enfants les plus nécessiteux.

Ces paroles de Dom Bosco touchèrent Selmi jusqu'au fond du cœur; et le regardant alors avec un air de complaisance:

— Cher Dom Bosco, dit-il; vous êtes un ange sur la terre. Je vous assure que désormais je

ferai tout mon possible en faveur de vos enfants, et bientôt je rendrai avec ma famille une visite amicale à votre Institut. J'espère qu'à l'avenir nos conversations auront un autre assaisonnement que celui du commencement de notre premier entretien d'aujourd'hui. Je suis heureux, néanmoins, de vous avoir vu et connu. Donc c'est bien entendu et à nous revoir.

— Telle fut, grâce à Dieu, l'issue de cette visite qui, de prime abord, menaçait d'avoir une fâcheuse conclusion. Depuis lors l'Inspecteur Selmi, convaincu du bien que l'Oratoire faisait à la jeunesse pauvre, l'a toujours traité avec une grande bienveillance et favorisé dans les limites de son autorité.

Dès qu'il fut rentré, Dom Bosco lui envoya aussitôt la demande formelle pour l'approbation des professeurs, comme c'était convenu. Avant de l'accorder, l'Inspecteur, sans doute pour agir en connaissance de cause et pour donner à entendre qu'il ne se laissait pas conduire en aveugle, envoya le docteur Camille Vigna, son secrétaire de bureau, visiter l'Oratoire. Ensuite, fut rendu, à la date du 21 décembre, le décret promis, qui mettait pour cette année nos écoles à l'abri de tout attentat.

Bien que cet acte de l'autorité scolaire de la province eût conjuré pour cette année le danger prochain de la fermeture de nos classes, toutefois D. Bosco ne voulut pas négliger les moyens que suggérait la prudence, pour mieux les prémunir contre toute éventualité fâcheuse; il reprit donc les démarches déjà commencées afin d'avoir l'appui du Ministère et d'obtenir que ses professeurs fussent pourvus du diplôme légal. Encore qu'il connût le mauvais vouloir du Chevalier Gatti, qui faisait alors la pluie et le beau temps dans les bureaux du ministère, il se présenta néanmoins à lui au commencement de l'année 1863, et demanda réponse à la supplique adressée au ministre de l'Instruction Publique le 11 novembre précédent. A peine l'eut-il entendu:

— Je le regrette beaucoup, mon cher Dom Bosco, lui dit Gatti, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous obtenir cette faveur, mais il n'est pas possible d'aller contre l'autorité des lois. Vos professeurs actuels ne peuvent ni être autorisés à enseigner, ni être admis aux examens publics.

— Pourrait-on en savoir la raison? demanda D. Bosco.

— Certainement que l'on peut la savoir. Ils n'ont pas fréquenté régulièrement les classes de l'Université royale.

— Mais si, ils les ont fréquentées, vous avez dans ce bureau les certificats qui établissent que cette fréquentation a duré plus de 4 ans.

— Oui, mais seulement comme auditeurs, sans prendre régulièrement leurs inscriptions et sans payer la taxe prescrite.

— Par le passé il suffisait de fréquenter régulièrement l'Université pour être admis aux examens, et il en existe de nombreux exemples. Du reste, s'il est nécessaire de payer les taxes prescrites par la loi, je m'offre à le faire quand on le voudra.

— Il n'est plus temps. Les exemples dont vous parlez sont des faveurs exceptionnelles, que l'on ne peut alléguer contre les dispositions de la loi.

— Comment ne pas trouver cela inconcevable ? Vous même, au nom du Ministère, avez ordonné à mes professeurs de subir les examens publics, pour être autorisés à continuer leur enseignement, et maintenant on ne veut plus leur accorder de les subir. Excusez-moi, mais je trouve ici une véritable contradiction.

— Quand le Ministère donna l'ordre dont il s'agit, il n'avait pas encore étudié à fond la question ; mais à présent on s'est assuré que pour être admis aux examens publics, il est nécessaire d'avoir non-seulement assisté aux cours universitaires, mais de l'avoir fait après avoir régulièrement pris les inscriptions.

— S'il en est ainsi, M. le Chevalier, ayez la complaisance de me donner un conseil d'ami. Que dois-je faire à présent ?

— Chercher des professeurs diplômés pour quatre ans, et faire inscrire immédiatement à l'Université vos professeurs actuels. C'est par ce moyen seul que vous pourrez mettre vos écoles en règle.

— Mais il n'est pas possible de trouver à l'instant quatre professeurs diplômés, et encore les eussé-je trouvés qu'il me serait impossible de les payer.

— Je le regrette.

— Eh bien donc ?

— Fermez vos écoles.

— Au moins pour cette année, je crois pouvoir les tenir ouvertes ; pour l'année prochaine nous verrons.

— Et de quelle autorité voudriez-vous tenir vos écoles ouvertes, même cette année ?

— En vertu de l'autorité de l'Inspecteur royal.

— Et l'Inspecteur pourra vous accorder ce que ne peut le Ministère ? L'Inspecteur ne peut se mêler de cette affaire.

— Et pourtant l'Inspecteur a autorisé mes professeurs actuels pour l'année courante.

— Mais il ne peut pas le faire. Avez-vous quelque écrit de lui ?

— Oui, et voici la copie de son décret.

— Mais il ne peut pas, répéta Gatti plusieurs fois en lisant, il ne peut pas, il ne peut pas ; ceci n'est pas une affaire de sa compétence. Je vais lui écrire immédiatement et lui reprocher son abus de pouvoir. C'est un ignorant, et il faut le rappeler à l'ordre.

— Je ne connais pas les limites de vos pouvoirs respectifs, conclut D. Bosco ; je sais cependant que pour les affaires scolaires de la province de Turin, tous ont recours à l'Inspecteur. En conséquence, pour le moment je m'en vais chez moi bien tranquille, mais dans tous les cas, si vous aviez quelque ordre contraire à ce décret, je vous prierais de vouloir bien m'en avertir afin que je sache à quoi m'en tenir.

En voyant le dépit qu'éprouvait Gatti, Dom Bosco eut de forts motifs de craindre de sa part quelque fâcheuse surprise ; c'est pourquoi, en sortant du Ministère, il alla aussitôt trouver l'Ins-

pecteur, pour le mettre au courant de ce qui s'était passé. Celui-ci, en entendant les paroles lancées par Gatti à son adresse, entra en fureur. — Moi ignorant ! s'écria Selmi ; moi ignorant ! C'est lui qui est un ignorant et un imbécille ! Il a toujours été refusé aux examens, et ce n'est pas à son mérite qu'il doit le titre de professeur, mais à la faveur. Il est monté au poste qu'il occupe par ses intrigues et à force de courber l'échine, et il ose traiter les autres d'ignorants ! Mais laissons tout cela de côté. Quant à vous, Dom Bosco, vous pouvez vous en retourner en paix chez vous. En autorisant vos professeurs, j'ai agi dans les limites de mon pouvoir et de mon devoir. Si quelqu'un se permettait de donner des ordres contraires à mon approbation, ne craignez rien, je saurais bien vous tirer d'embarras.

Comme on le voit, il arriva alors le contraire de ce qui eut lieu entre Hérode et Pilate, lorsqu'ils eurent à juger notre divin Sauveur ; d'ennemis qu'ils étaient ils devinrent amis à son préjudice. Gatti, au contraire, et Selmi d'amis devinrent ennemis, mais cette inimitié, ni prévue ni voulue de D. Bosco, fut pour nous tous, par une disposition divine, d'une grande utilité, donnant raison au proverbe qui dit : *Quand deux personnes se disputent une chose, souvent une troisième en profite* ; et la troisième à profiter fut notre Oratoire. En effet, Gatti écrivit plusieurs lettres mordantes à Selmi qui lui répondit sur le même ton ; et pendant que les deux employés du Gouvernement se prenaient aux cheveux, nos écoles marchaient parfaitement et le décret d'approbation avait pleine vigueur.

Quant à l'admission des professeurs aux examens, D. Bosco reçut dans le mois de mars un refus par écrit du Ministère ; ce refus était basé sur les futiles raisons données déjà verbalement par Gatti, ce qui faisait supposer que la réponse avait été dictée par lui-même, bien qu'elle ne portât pas sa signature. Dom Bosco ne perdit cependant pas courage et, dans l'espérance de faire arriver sa voix jusqu'aux oreilles du Ministre, qui, en d'autres occasions, s'était montré fort bien disposé en sa faveur, il répéta sa demande ; mais elle eut le sort de la première, parcequ'elle tomba en de bien autres mains. Pour enlever même toute espérance à D. Bosco, le chevalier Gatti fit apporter en confirmation du refus l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique, asservi à toutes ses volontés. Force fut donc de céder à la puissance que s'arrogeait un simple employé, considérer comme nulle la fréquentation pendant plus de 4 ans des cours de l'Université royale par nos professeurs, et se contenter qu'ils subissent le simple examen d'inscription au cours de lettres, afin qu'ils eussent le droit de le suivre comme étudiants, et ainsi fut fait. Au moyen de cette formalité, les professeurs obtinrent l'année suivante le titre de bacheliers, de façon qu'ils furent en état d'être plus facilement autorisés les années suivantes à continuer d'enseigner, jusqu'à ce qu'ayant passé les examens et pris le doctorat, Dom Bosco fut par le fait délivré de tout embarras à ce sujet.

Des examens extraordinaires de capacité pour l'enseignement dans les classes d'humanités ayant été établis sur ces entrefaites, même en faveur de qui n'avait pas suivi les cours universitaires, plusieurs de nos prêtres et abbés eurent le courage de s'y préparer en travaillant pour ainsi dire jour et nuit; ayant subi ces examens avec succès, ils furent pourvus du diplôme légal de professeurs. Plusieurs autres passèrent aussi les examens de maîtres pour les cours élémentaires, et ainsi, en peu d'années, Dom Bosco se trouva en état de pourvoir non-seulement aux classes de l'Oratoire, mais encore de penser à celles d'autres collèges.

Comme document historique, et pour l'édification de nos lecteurs, nous reproduisons ici l'une des suppliques de D. Bosco au Ministère de l'Instruction Publique, en date du 9 mars 1863. Elle était ainsi conçue :

« EXCELLENCE,

« Je prie respectueusement V. E. de lire avec bonté cet écrit, dont le but est d'obtenir une faveur pour de jeunes étudiants pauvres.

« Dans le vif désir de favoriser la diffusion de l'instruction secondaire dans la classe des enfants pauvres ou peu aisés, j'ai fondé une espèce de petit séminaire ou collège en faveur des enfants recueillis dans la maison dite : *Oratoire de Saint François de Sales*. De cette façon, nous unissons les belles lettres aux arts mécaniques, comme un nouveau moyen par lequel ces enfants pourront subsvenir à leur existence.

« Le Ministère de l'Instruction Publique a toujours regardé ces écoles d'un œil paternel; il les a souvent encouragées et même aidées de secours pécuniaires, et par sa lettre du 20 avril 1857, n° 1585, ce même Ministère m'avisait de son désir de voir nos écoles se développer le plus possible, ajoutant qu'il était disposé à les favoriser par tous les moyens en son pouvoir.

« L'année dernière (1862), toujours d'après le conseil du Ministère, l'approbation régulière en fut demandée, et l'Inspecteur royal, répondant favorablement à cette requête, autorisa par décret le 21 décembre dernier ces écoles dans la personne des professeurs actuels. Ces professeurs donnent gratuitement leurs soins depuis plus de sept ans à nos enfants, qui en ont profité d'une façon vraiment satisfaisante, puisqu'un grand nombre d'entr'eux gagnent maintenant honnêtement leur vie soit dans l'enseignement, soit comme typographes, soit comme militaires gradés, ou comme prêtres, quelques-uns même remplissent des emplois publics. Mais tout en se livrant à l'enseignement, ils fréquentent depuis cinq ans les cours universitaires comme auditeurs, ainsi qu'en fait foi le certificat ci-joint.

« L'approbation de l'Inspecteur royal n'étant que provisoire, à défaut de maîtres diplômés, il serait de toute nécessité que nos professeurs fussent admis à un examen régulier, qu'ils se

croient en état de subir, au jugement de leurs maîtres respectifs.

« Dans ce but, j'ai déjà demandé l'autorisation nécessaire; mais, par une lettre du 2 mars courant, 3^e division, 2^e section, n° 3828, il m'a été répondu que ces professeurs ne pouvaient être admis aux examens requis, parcequ'ils avaient suivi les cours de lettres grecques, latines et italiennes, en qualité de simples auditeurs, sans avoir pris les inscriptions nécessaires. Ces inscriptions n'ont pas été prises, par le seul motif que les maîtres en question étant pauvres, travaillant et vivant dans une maison soutenue uniquement par la bienfaisance, ne pouvaient payer les taxes établies par la loi du 13 novembre 1859.

« Ceci établi, je supplie V. E. d'avoir la bonté de prendre en considération :

1^o L'appui moral et même matériel donné sans cesse à ces écoles par le Ministère de l'Instruction Publique;

2^o La capacité reconnue par l'Inspecteur royal dans les maîtres des diverses classes;

3^o Les déclarations des professeurs de l'Université qui attestent qu'ils ont suivi les cours et le fruit qu'ils en ont retiré;

4^o Le service charitable que, depuis plus de sept ans, ils rendent aux pauvres enfants de cette maison.

« Par tous ces motifs et plus encore par la grande propension qu'a V. E. à faire du bien aux personnes et aux institutions qui ont pour but de propager l'Instruction publique, je viens vous demander humblement de déclarer valide et suffisante la fréquentation des susdits jeunes gens à l'Université royale, bien qu'ils n'aient pas pris les inscriptions nécessaires, afin qu'ils puissent être admis aux examens de la faculté des lettres.

« Dans le cas où V. E. jugerait par trop grande la faveur demandée, qu'elle daigne au moins, par mesure exceptionnelle, leur accorder ce que la loi 719, art. 5, concède à l'Université de Naples, où il est établi que : « Quiconque, sans avoir pris les inscriptions aux cours universitaires, voudra se présenter aux examens de la dite Université pour obtenir les grades académiques, pourra y être admis moyennant le paiement d'une somme égale aux taxes d'inscription; afin qu'au moyen du paiement de ces taxes, ils soient dispensés du temps matériel pendant lequel ils devraient de nouveau suivre les mêmes cours que déjà ils ont suivis comme auditeurs.

Dans l'espoir que V. E. daignera accueillir favorablement mon humble demande, j'ose l'assurer que les jeunes gens objets de cette faveur en conserveront la plus vive reconnaissance : en union avec eux, je souhaite à Votre Excellence tous les biens du ciel et me dis avec la plus haute considération.

Son très obliqé serviteur
Abbé JEAN BOSCO. »

Cette même supplique était appuyée des recommandations du Ministère de l'Intérieur, auquel

avait eu également recours Dom Bosco; c'est pourquoi, si la requête avait eu la bonne fortune de parvenir aux mains du ministre Térencia Miamani, il y avait tout lieu d'espérer qu'elle aurait eu un meilleur sort; mais tout fut en pure perte, en raison des menées d'une personne malveillante. Le refus déplut au Ministère précité, qui le 23 mars en informait D. Bosco par ces paroles: « Ce Ministère a vu avec peine que vous n'avez pu obtenir l'effet désiré des chaudes recommandations dont il s'était empressé d'appuyer, auprès de celui de l'Instruction publique, l'instance présentée par vous, afin que les jeunes prêtres et abbés enseignants dans votre Institut fussent admis aux examens universitaires d'aptitude à l'enseignement secondaire. » Nous verrons dans le chapitre suivant d'autres hauts faits du chevalier Gatti, et la récompense nullement enviable qu'à la fin il en reçut de la justice divine.

L'ORPHELINAT SAINT GABRIEL

à Lille (Nord).

Nous recommandons à la charitable attention de nos Coopérateurs du Nord de la France l'Orphelinat de Saint Gabriel, destiné à rendre de grands services à tant de pauvres enfants de ces contrées.

Depuis deux ans, à peine, sous la direction des Salésiens, cette maison a pris un grand développement. Grâce à la générosité et à l'appui de quelques familles de Coopérateurs de Lille, on a pu établir dans l'orphelinat même tous les ateliers les plus indispensables et les pourvoir suffisamment d'outillage et de machines. C'est un avantage inappréciable pour ces pauvres enfants de ne plus être obligés de s'en aller par la ville, chercher du travail dans des ateliers où ils étaient exposés au danger de contracter de funestes habitudes, de perdre le fruit des pieuses leçons de ceux qui leur tiennent lieu de la famille absente, et de se pervertir au contact des mauvais exemples. Les nombreux apprentis sont répartis dans huit ateliers: menuisiers, cordonniers, tailleurs d'habits, relicteurs, imprimeurs, lithographes, serruriers-forgerons et forblantiers; tous ces ateliers sont en pleine activité.

Le nombre des internes dépasse en ce moment 130; c'est-à-dire que depuis un an il a plus que doublé. Les locaux étant devenus insuffisants, il a fallu faire des agrandissements, en aménageant différemment les anciennes constructions et en y ajoutant un vaste bâtiment de 56 mètres sur 8, destiné aux ateliers, avec sous-sols pour les cuisines, les réfectoires et les caves. Ces travaux sont presque terminés.

Les demandes d'admission arrivent continuellement, et un grand nombre présentent un tel caractère d'urgence, qu'il a fallu dépasser de beaucoup le chiffre auquel la prudence humaine conseil-

lait de s'arrêter. Il n'est pas rare que, du cimetière où l'on vient d'enterrer leur dernier parent, des orphelins nous soient directement conduits; comment ne pas se laisser attendrir à la vue de pareilles misères, comment ne pas ouvrir les bras à ces délaissés, leur faire un accueil tout paternel, en comptant sur la divine Providence. Il semble qu'un refus, en pareil cas, ferait peser sur l'âme un poids insupportable,

Nos Coopérateurs ne sauraient donc faire œuvre plus méritoire devant Dieu et devant les hommes, que d'avoir, eux aussi, compassion de ces pauvres infortunés. Ils deviendront ainsi les instruments de cette Providence de Dieu qui, par la bouche de la Vérité même, a promis le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre à ceux qui exerceront la charité pour son amour.

Ces pauvres enfants, à la merci du premier venu, seraient plus que d'autres exposés à être pervertis et à devenir le fléau de la société, tandis qu'ils trouvent à l'Orphelinat le moyen de devenir bons chrétiens et honnêtes ouvriers. Abrisés sous la sauvegarde de la religion, apprenant un état sous la direction de contre-maitres dévoués, attachés à l'Œuvre, ils ne manqueront pas d'être un jour utiles à la société dont, peut-être, ils seraient devenus les ennemis.

L'Orphelinat Saint Gabriel se trouve encore dans la période de création; il en résulte qu'il est dans une grande gêne. Les ressources font défaut par suite de la malheureuse crise que traverse notre pays, et qui fait souffrir tout le monde. Cependant il est impossible de laisser manquer du nécessaire ces enfants que la Providence a confiés à la charité des cœurs chrétiens. On peut venir en aide à l'orphelinat par des offrandes en argent, en denrées de toute nature, en envoyant pour les orphelins les vieux habits, linges et chaussures dont on saura toujours tirer le plus grand parti. Une autre manière de faire du bien à nos orphelins, c'est encore de procurer du travail aux ateliers. On se charge de l'exécution de tout ce qui concerne la menuiserie, la cordonnerie, l'impression, la reliure, la lithographie, la taille des habits, la serrurerie, etc.

Pour tous renseignements et pour les admissions, s'adresser à M. le Directeur de l'Orphelinat S. Gabriel, 288, rue Notre-Dame, à Lille (Nord).

Le Bulletin de l'Union des Associations ouvrières catholiques a publié la lettre suivante, dans laquelle plusieurs de nos Coopérateurs pourront puiser des conseils vraiment pratiques et d'utiles leçons.

LE PATRONAGE DE CHAMPHOL.

(DIOCÈSE DE CHARTRES)

MESSIEURS,

« Il y a 13 ans, mon vénérable Evêque, en me nommant curé de Champhol, m'avait dit beaucoup de bien de cette paroisse qui compte envi-

ron 400 âmes. Son appréciation était juste. Je trouvai à Champhol une trentaine de personnes pieuses, un bon fonds de foi, une assez belle assistance aux offices. Malheureusement, les hommes avaient renoncé aux pratiques religieuses, à peine 12 ou 14 vieillards faisaient leurs Pâques, tous les jeunes gens étaient livrés à la débauche. La tristesse envahit mon âme : j'étais effrayé de l'avenir de la paroisse, qui bientôt n'aurait plus un seul homme accomplissant ses devoirs de chrétien.

« C'est alors qu'encouragé par M. le chanoine Roussillon, notre zélé directeur, je formai le projet de fonder un patronage. Je me mis résolument à l'œuvre en 1876, je groupai autour de moi 4 ou 5 enfants de 11 à 12 ans, que je m'appliquai à bien instruire et à beaucoup aimer. Ils furent heureux de passer la soirée du dimanche au presbytère ; leur bonheur fut envié par d'autres enfants qui me demandèrent la permission de s'adjoindre à eux ; chaque année la petite troupe grossit un peu et, en ce moment, j'ai une couronne de 16 jeunes gens animés d'un fort bon esprit, dont 4 ont plus de 20 ans, 5 plus de 17 ans et 2 plus de 15 ans.

« Telle fut, Messieurs, l'origine et la marche de l'œuvre.

« Quant à ses résultats, ils sont bien consolants je vous assure, pour le cœur du pasteur.

» Sans doute, mes jeunes gens ne sont pas des saints, ils reçoivent des blessures dans les combats qu'ils soutiennent dans le monde, mais pour cela ils ne s'avouent pas vaincus, ils se relèvent sans cesse avec une nouvelle ardeur, ils ont de la conscience et de la bonne volonté ; assistant régulièrement à la messe, aux vêpres, à l'exercice du rosaire ; communiant chaque mois pour la plupart, sans aucun respect humain, à la grande édification de la paroisse, à la stupéfaction des mauvais sujets qui n'en peuvent croire leurs yeux, qui les respectent, qui les admirent et se disent tout bas : *Ils valent mieux que nous !*

« Vous dirai-je, Messieurs, que mes garçons m'étonnent moi-même par leur amour de l'Église dont ils embrassent tous les intérêts comme ceux d'une mère ? Qu'une tendre charité les unit tous, et qu'ils ne font réellement qu'un cœur comme autrefois les premiers chrétiens, *cor unum et anima una*, tandis que mes jeunes filles me donnent infiniment de mal par leurs susceptibilités et leurs divisions ?

« Vous dirai-je qu'ils sont mes seuls chantres, que quatre d'entre eux occupent le lutrin, qu'un cinquième tient l'harmonium, et qu'aux grandes solennités d'autres encore s'unissent à eux pour l'exécution en plusieurs parties de motets préparés dans nos réunions du dimanche ?

« Il va sans dire qu'ils ont absolument rompu avec les mauvaises compagnies et qu'ils ne mettent jamais le pied dans aucun des débits de boisson du village : sur ces deux points je suis une barre de fer ; mes enfants ne l'ignorent pas, ils savent qu'ils ont à choisir entre Dieu et Satan. Aussi se produit-il rarement quelque infraction à ces règles ; et, lorsqu'il s'en produit une, la

remontrance suit de près la faute. J'attribue à cette fermeté toujours affectueuse et miséricordieuse une large part de mes modestes succès.

« Et d'ailleurs, voici un fait qui vous convaincra que ces chers enfants ne sont pas dans la contrainte et qu'ils trouvent suave le joug du Seigneur : Chaque année, le jour de la fête patronale, ils me demandent spontanément à passer la soirée et une partie de la nuit au presbytère. Personne ne manque au rendez-vous qu'on s'est librement donné, on dine, on chante, on joue, on se réjouit dans le Seigneur et chacun s'en retourne heureux chez soi.

« Enfin, Messieurs, le plus beau fruit de cette chère œuvre a été la mort sainte de l'un de ses membres, jeune homme de 18 ans. George Jumentier (c'était son nom) fut enlevé l'année dernière par un mal d'entrailles qui le tortura durant 5 jours, et auquel les médecins n'ont rien compris. Il montra, au milieu de ses souffrances, une telle résignation, une foi si vive, une espérance si ferme, et surtout un zèle si ardent pour le salut des âmes, qu'il faisait l'admiration de tous. Un voisin étant venu le visiter, il le conjura de pardonner à son ennemi. Il supplia son grand-père de ne pas tarder plus longtemps à revenir au bon Dieu, et à son père qui pleurait à son chevet, il dit d'une voix ferme et avec le cœur brûlant d'un apôtre : « Mon cher papa, j'ai bien de la peine de vous savoir toujours loin de Notre-Seigneur, je ne mourrai pas content si vous ne me promettez d'être désormais un bon chrétien. »

Ce pauvre père, vaincu par l'affection et la foi de son fils, promit tout ; et il a tenu parole. On peut le voir maintenant, lui qui raillait, à l'occasion, les choses saintes et qui profanait le saint jour du Dimanche, on peut le voir mener une vie très chrétienne, assister à la messe et aux vêpres et s'agenouiller de temps en temps à la sainte Table. Oui, la mort de ce jeune homme a produit dans la paroisse une impression profonde, chacun se disait : *Qu'il est beau de mourir ainsi !*

« Et notez, Messieurs, qu'avec ce jeune homme, difficile jusqu'à 15 ans, j'avais dû me montrer particulièrement ferme et jouer mon va-tout. C'est le patronage qui l'a sauvé, comme il l'a déclaré sur son lit d'agonie ; nous avons un protecteur dans le ciel.

« Et maintenant, Messieurs, me demanderez-vous par quels moyens j'ai pu obtenir de si consolants résultats ? Je vous avoue que je suis très embarrassé pour vous répondre.

« Oui, vraiment, je ne sais pas, et tout le premier, j'admire l'esprit de foi et le courage de mes enfants.

« Tout ce que je peux dire, c'est que la petite légion des saintes âmes de ma paroisse prie pour eux, et qu'ils sont l'objet principal de mes sollicitudes et de mes travaux ; c'est que j'ai mis tous mes soins à leur donner au catéchisme une bonne instruction religieuse ; que je les ai beaucoup aimés, qu'ils l'ont senti, qu'ils ont eu confiance au point de me donner tout droit de les avertir de leurs défauts. Ce droit qu'ils m'ont

donné, et qu'ils ne m'ont jamais repris est une source féconde en toutes sortes de biens.

« J'ajoute, Messieurs, que j'ai établi l'œuvre sur les bases d'une réunion franchement persévérante. Mon programme qui ne saurait convenir à des enfants vicieux, me permet de ne m'entourer que de bons enfants, sans que j'aie la peine d'éliminer les autres. Je recommande à mes vénérés confrères ce moyen qui a le double avantage de ne pas trop nous charger et de faire du solide, en fermant la porte aux brebis galeuses.

« Pour ce qui est de la réception des sacrements, je laisse toute latitude à mes garçons, pourvu qu'ils communient au moins aux trois ou quatre principales grandes fêtes. A cet égard ma tactique est de les amener à *vouloir*, et l'expérience me prouve qu'elle est bonne.

« Quant aux moyens matériels que j'emploie, vous les connaissez d'avance: ce sont les jeux de cartes, de dominos, de loto, de dames, etc.; ce sont les charades, les synonymes; c'est le billard, et désormais, grâce à vos libéralités, Messieurs, ce sera le gymnase. C'est encore un exercice de chant, la lecture de la vie des saints ou de l'imitation de Notre-Seigneur; c'est enfin une bonne conversation que je dirige, où chacun est appelé à dire son mot et s'enthousiasme de l'amour des saintes choses. Tout se termine par la prière en commun.

« Voilà ce qui se passe chez nous. Voilà l'œuvre, ses fruits et ses petits moyens.

« Et maintenant, vénérés Confrères des campagnes, laissez-moi vous donner un conseil: tentez quelque chose, jetez les fondements d'un patronage. Vous assumerez un rude labeur, mais vous goûterez une paix qui dépasse tout sentiment.

« *Post-scriptum.* — Ces œuvres sont coûteuses; néanmoins j'arrive ordinairement à équilibrer mon budget avec les cotisations de mes jeunes gens, quelques aumônes et quelques petits sacrifices personnels.

LE CURÉ DE CHAMPHOL. »

COOPÉRATEURS DÉFUNTS pendat l'année 1885.

- 23 de Broc M^{me} la Clesse — *Chau de Broc (Maine et Loire)*.
 24 Brooks M^{mo} — *Paris (Seine)*.
 25 Bruna M^{mo} Marie — *Nice (Alpes M^{mes})*.
 26 Bunel M. l'Abbé — *Rouen (Seine Inf^{re})*.
 27 Cabasse M^{lle} Clara — *La Garde Freinet (Var)*.
 28 Cassou M. Léon — *Pau (B^{sses} Pyrénées)*.
 29 Cavagnet M. Athanase — *Moline (Italie)*.
 30 Cavagnet M^{mo} Eulalie — *Moline (Italie)*.
 31 Cavagnet M. Pacific — *Moline (Italie)*.
 32 Célérier M. l'Abbé — *Saint Emilion (Gironde)*.

- 33 Cellier M. le Ch^{ne} — *Angers (Maine et Loire)*.
 34 Chabert M^{me} — *Marseille (B^{cs} du Rhône)*.
 35 Chandoleux M^{me} — *Fontaines (Saône et Loire)*.
 36 Chapuis M^{me} — *Dijon (Côte d'Or)*.
 37 Charnier M. le Ch^{ne} — *Chambéry (Savoie)*.
 38 Château M^{me} — *Paris (Seine)*.
 39 Clapier M^{lle} — *Marseille (B^{cs} du Rhône)*.
 40 du Couëdic de Kergoualer M^{mo} la V^{lesse} — *Versailles (Seine et Oise)*.
 41 Courmes M^{lle} Antoinette — *Grasse (Alpes M^{mes})*.
 42 Couso M^{lle} — *Brignoles (Var)*.
 43 De Croy M^{me} la P^{csse} Juste — *Bruzelles (Belgique)*.
 44 De Curzay M^{me} la V^{lesse} — *Bordeaux (Gironde)*.
 45 Danglare M. Louis — *Croisic (Loire Inf^{re})*.
 46 Darcy M. le Ch^{ne}, Vic. Gén. — *Avallon (Yonne)*.
 47 Dard M^{me} Bonne — *Paris (Seine)*.
 48 Daspres M. le Ch^{ne}, Vic. Gén. — *Marseille (B^{cs} du Rhône)*.
 49 Débelay M. — *Bourg en Bresse (Ain)*.
 50 Delapierre M. l'Abbé Joseph, Curé — *Gressoney-la-Trinité (Italie)*.
 51 Dervieu M^{me} — *Avignon (Vaucluse)*.
 52 Descosse M. le Ch^{ne}, Curé Doyen — *Cuers (Var)*.
 53 Descotes du Colombier M. — *Lyon (Rhône)*.
 54 Dessis M. l'Abbé, Curé — *Lesparre (Gironde)*.
 55 Drien M^{me} la Générale — *Strasbourg (Alsace)*.
 56 Drouet M^{lle} Elise — *Nice (Alpes M^{mes})*.
 57 Druart M^{me} — *Reims (Marne)*.
 58 Ducretet M^{lle} Marianne — *Turin (Italie)*.
 59 Dudon M^{lle} — *Narbonne (Aude)*.
 60 Dugon M^{me} la V^{lesse} — *La Verpillière (Isère)*.
 61 Durand M. l'Abbé, Curé — *Noaillan (Gironde)*.
 62 Durand M^{mo} — *Paris (Seine)*.
 63 Emery M. l'Abbé, Curé — *Aix (B^{cs} du Rhône)*.
 64 Ervan M^{me} L. D. — *Tours (Indre et Loire)*.
 65 Fabre M. l'Abbé, Curé — *Le Rouet (B^{cs} du Rhône)*.
 66 Falen-Laplanche M^{mo} — *Marseille (B^{cs} du Rhône)*.
 67 Fassy M^{lle} Marie — *Vénissieux (Rhône)*.
 68 Fénaux de Maismont M^{me} Jeanne — *Versailles (Seine et Oise)*.
 69 Ferréol M^{lle} B. — *Marseille (B^{cs} du Rhône)*.
 70 de Flers M. le C^{to} — *Paris (Seine)*.
 71 Fontaine M. F. — *Marseille (B^{cs} du Rhône)*.
 72 Galbaño y Mata Don Francisco, P^{bro} — *Malaga (Espagne)*.
 73 Gareiso M. le Ch^{ne}, Vic. Gén. — *Nîmes (Gard)*.
 (à suivre)